

Stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de
la délinquance
Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre
2019-2022



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préambule	3
Gouvernance	4
Les principes transversaux	4
Les instances de travail	4
CISPD plénier	4
Comité de pilotage CISPD	4
CISPD restreints	4
Deux CISPD restreints : zone police et zone gendarmerie	4
Groupes de travail thématiques	5
Groupes ad hoc	5
Les axes prioritaires et principes transversaux	6
Les fiches actions	7
Axe 1 - Prévenir les conduites à risques et l'entrée dans la délinquance	7
Action 1a - Prévenir et répondre à toutes formes de radicalisation : Collectif Lutte contre les Radicalisations	7
Action 1b - Prévenir et répondre à toutes formes de radicalisation : renforcer la prévention primaire	9
Action 2 - Favoriser l'approche individualisée et l'échange d'informations	11
Action 3 - Le rappel à l'ordre	12
Action 4 - Mesures éducatives et d'insertion pour lutter contre les incivilités et prévenir l'entrée dans la délinquance	13
Action 5 - Accompagner les parents dans l'exercice de leurs fonctions éducatives	16
Action 6 - Prévenir les conduites à risque et addictives des jeunes	17
Action 7 - Prendre en compte les enjeux de violence et délinquance avec l'ensemble des acteurs notamment ceux du CLSM	24
Axe 2 - Renforcer l'aide aux victimes et l'accès aux Droits	26
Action 1a - Agir contre les violences intrafamiliales : accompagnement des associations et dispositifs	26
Action 1b - Agir contre les violences intrafamiliales : améliorer la sensibilisation des acteurs locaux	28
Action 2. Favoriser l'accès aux droits des habitants	29
Action 3 - Protéger contre les discriminations : Collectif de lutte contre les discriminations	32
Axe 3 - Assurer une meilleure tranquillité publique	35
Action 1 - Développer la présence humaine sur l'espace public et renforcer la coordination des acteurs	35
Action 2 - Soutenir la mise en œuvre des dispositifs de vidéo-protection	37
Action 3a - Améliorer la sécurité routière : accompagnement des usagers de la route	38
Action 3b - Améliorer la sécurité routière : co-produire avec les usagers des deux-roues	42
Action 4 - Sensibiliser et lutter contre l'usage et l'appropriation négatifs des espaces publics	44
Axe 4 - Renforcer la prévention de la récidive	46
Action 1 - Développer les TIG et TNR	46
Action 2 - Soutenir les associations spécialisées	48
Centre de Ressources	49

Préambule

Vous tenez entre vos mains la stratégie intercommunale de sécurité et prévention de la délinquance 2019-2022 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre. Elle succède à la première stratégie signée en 2013.

La politique de sécurité et de prévention de la délinquance est une co-production entre l'État, les collectivités locales et les nombreux acteurs du territoire contribuant à ces enjeux et à la cohésion sociale. Ce document permet de formaliser les engagements de chacun autour d'un diagnostic et d'un programme d'actions partagés. Il est notre feuille de route pour répondre à des problématiques de délinquance et au sentiment d'insécurité sur notre territoire, jugés d'intérêt commun par les signataires et communes. Resserrée autour d'un nombre restreint d'objectifs, notre nouvelle stratégie se veut résolument opérationnelle.

Cette stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance couvre les 43 communes de l'agglomération correspondant à une superficie de 389km² et une population de 126 606 habitants. La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), l'anime et la coordonne.

Les évolutions de la gouvernance territoriale, de la délinquance et de la législation en matière de sécurité ont incité les communes de notre agglomération à s'engager dans ce travail partenarial depuis 2013. Travailler ensemble à l'échelon intercommunal sur une nouvelle thématique et alors que les maires conservent leurs pouvoirs de police et coordonnent les politiques de prévention de la délinquance sur leurs territoires, nécessite un apprentissage. Le bilan de notre stratégie 2013-2017 a mis en lumière ce processus de construction.

Le travail partenarial de diagnostic et d'élaboration de la nouvelle stratégie nous a permis de définir la plus-value d'une approche intercommunale, notamment : observation des problématiques de délinquance, mutualisation de dispositifs, échanges de pratiques, formations et soutien méthodologique, mobilisation de partenaires institutionnels ...

Ce processus nous a également permis de faire émerger des problématiques prioritaires pour lesquelles la co-production de réponses à l'échelle intercommunale, en coordination avec les actions menées par les communes et autres partenaires, sera bénéfique pour notre territoire. Notre stratégie sera articulée à la stratégie nationale de prévention de la délinquance et au plan départemental de prévention de la délinquance du Nord. Les axes prioritaires que nous avons retenus et qui seront déclinés en 20 actions sont la prévention des conduites à risques et l'entrée dans la délinquance, l'aide aux victimes et l'accès au Droit, l'amélioration de la tranquillité publique ainsi que la prévention de la récidive.

Certaines des actions sont déjà mises en œuvre, il convient de les poursuivre et renforcer (forum de la sécurité routière, collectif de lutte contre les radicalisations, rappel à l'ordre, développement du TIG ...). D'autres actions seront créées afin de répondre à des enjeux émergents ou prenant de l'ampleur (prévention des conduites à risques des jeunes, accompagnement des parents dans leurs fonctions éducatives, développement de la médiation...).

Pour cette nouvelle stratégie, nous avons également choisi de définir des axes transversaux qui nourriront l'ensemble des actions : le partenariat, l'aller-vers et la participation des habitants.

L'un des enjeux majeurs qui nous attend pour ces quatre années est de créer les conditions d'une synergie de travail de tous les acteurs qui permette la réalisation de nos objectifs en actions concrètes, au service de la population. Quatre ans, c'est à la fois long mais aussi court, compte tenu des enjeux, mais aussi des problématiques économiques et sociales de notre pays qui, bien évidemment, impactent notre territoire. Dans quatre ans, nous serons jugés à l'aune des transformations que nous aurons pu impulser et concrétiser ensemble, en alliant tranquillité publique, prévention et cohésion sociale.

Benjamin Saint-Huile
Président de la CAMVS

Gouvernance

Les principes transversaux

La mise en œuvre de la STSPD repose sur des principes transversaux qui guident l'animation des instances de travail et la mise en œuvre des actions :

- > Mise en synergie et participation égalitaire de l'ensemble des acteurs du territoire
- > Mise en place d'actions reposant sur des diagnostics partagés et complémentaires les uns des autres
- > Circulation des informations entre partenaires, dans le respect de la déontologie

Les instances de travail

Plusieurs instances de travail sont mises en œuvre pour permettre le pilotage de la STSPD et la mise en œuvre opérationnelle des actions. Ces instances sont organisées et animées par le service CISPD de la CAMVS.

CISPD plénier

Composition : Il est présidé par le Président de la CAMVS, co-présidé par le Procureur et le Préfet, et réunit l'ensemble des partenaires du CISPD.

Rôle

- > Partager les données annuelles sur la délinquance et leur évolution
- > Rendre compte des actions menées : informations quantitatives et qualitatives sur les actions menées par le CISPD mais aussi sur celles portées par d'autres acteurs si elles contribuent à la STSPD
- > Annoncer les objectifs prioritaires pour l'année à venir, décidés par le comité de pilotage (à partir du bilan de l'année écoulée et de l'évolution de la délinquance) et ouvrir une discussion avec les partenaires

Fréquence de réunion : une fois par an

Comité de pilotage CISPD

Composition : Il est présidé par le Président de la CAMVS, ou son représentant, et réunit les signataires de la stratégie.

Rôle

- > Décider des ajustements des objectifs de la STSPD et des actions nécessaires au regard des évolutions de la délinquance et des résultats des actions

Fréquence de réunion : une fois par an, en amont du CISPD plénier

CISPD restreints

Deux CISPD restreints : zone police et zone gendarmerie

Composition :

- > CAMVS : Conseiller Communautaire en charge du CISPD et le coordonnateur CISPD
- > Communes : Elus, responsable de police municipale, référent prévention de la délinquance
- > Sous-Préfecture : chargé de mission prévention de la délinquance
- > Police nationale/Gendarmerie nationale : Commissaire ou son représentant
- > Bailleurs : référents sécurité

> Transporteurs : référents sécurité

D'autres partenaires pourront être invités en fonction des thématiques à l'ordre du jour.

Rôle

- > Informer sur l'actualité du territoire en matière de sécurité
- > Assurer une veille sur les problématiques rencontrées par les communes et les partenaires
- > Elaborer des plans d'intervention partagés pour répondre aux problématiques
- > Echanger des expériences sur des thématiques déterminées en amont

Fréquence de réunion : 1 fois/semestre

Groupes de travail thématiques

1 groupe par axe de la stratégie

Composition : ensemble des acteurs contribuant à répondre à la problématique

Rôle

- > Partager et alimenter régulièrement le diagnostic sur la problématique
- > Elaborer, mettre en œuvre et effectuer le bilan des actions de l'axe thématique
- > Favoriser l'interconnaissance entre les partenaires
- > Informer les acteurs locaux sur les actions existantes pour mieux coordonner les réponses
- > Echanger sur les appels à projets concernant la thématique.

Concernant les appels à projet, une information est transmise par la CAMVS entre les réunions afin d'informer sur les appels en cours, les ressources pouvant être mobilisées et des exemples d'actions.

Fréquence : 1 fois/semestre

Groupes ad hoc

Deux groupes spécifiques sont prévus dans la STSPD :

- > Le groupe de travail sur les parents de jeunes (10-18 ans) ayant des conduites à risques et/ou étant en risque de délinquance (axe 1, action 5)
- > Le collectif de lutte contre les radicalisations (axe 1, action 1)

Des groupes ad hoc pourront être créés pour développer une action spécifique

Volonté de la CAMVS de la présence du coordinateur CISPDP au sein des CLSPD (ou cellules de veille) des villes.

Les axes prioritaires et principes transversaux

Grâce au diagnostic, la CAMVS et ses partenaires ont pu définir des enjeux prioritaires pour le territoire, pour lesquels l'approche intercommunale a une plus-value. **Quatre axes** ont été définis, déclinés en 20 fiches-actions :

- > Prévenir les conduites à risques et l'entrée dans la délinquance
- > Renforcer l'aide aux victimes et l'accès aux Droits.
- > Améliorer la tranquillité publique
- > Contribuer à la prévention de la récidive

Des principes transversaux concernent l'ensemble des actions et guident l'intervention des acteurs locaux :

- > La co-production entre partenaires
- > L'aller-vers les publics les plus éloignés des institutions et dispositifs
- > La participation des habitants à la définition et la mise en œuvre des actions les concernant

Les fiches actions

Axe 1 - Prévenir les conduites à risques et l'entrée dans la délinquance

AXE 1 - Prévenir les conduites à risques et l'entrée dans la délinquance	
Action 1a - Prévenir et répondre à toutes formes de radicalisation : Collectif Lutte contre les Radicalisations	
Contexte/Problématique	<p>D'après les données de la Sous-Préfecture, le territoire de la CAMVS est concerné par la problématique de la radicalisation. Maubeuge notamment serait la 4ème ville la plus touchée du département en nombre de personnes repérées comme radicalisées ou en cours de radicalisation. La majorité de ces personnes auraient entre 20 et 26 ans.</p> <p>La prévention de la radicalisation appelle une large mobilisation des acteurs de proximité et en premier lieu desquels les communes et les intercommunalités. Conformément à la mesure 21 du plan gouvernemental de prévention de la radicalisation, les collectivités locales peuvent structurer une démarche locale de détection, de signalement et d'émergence d'actions de prévention.</p> <p>Le 22 juin 2017, la CAMVS a mis en place un Collectif de Lutte contre les Radicalisations, composé d'acteurs locaux (institutions, associations, opérateurs), afin de :</p> <ul style="list-style-type: none">- sensibiliser les acteurs locaux à la problématique et développer une culture commune- partager le diagnostic afin de définir les priorités d'actions- favoriser le maillage territorial- faire émerger des réponses concrètes et partagées. <p>Le plan de prévention des radicalisations, piloté par la CAMVS, vient en complément des dispositifs déjà existants telle que la cellule départementale de suivi pilotée par la Préfecture et ayant pour mission d'échanger sur les situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation.</p> <p>Jusqu'à présent, à travers ce collectif, la CAMVS s'est attaché à favoriser la sensibilisation, la formation et l'inter-connaissance ainsi qu'à développer des actions de prévention primaire, en amont de tout processus de radicalisation ou d'installation de situations propices à toute forme de radicalité notamment en travaillant autour d'actions de maintien du lien social.</p>

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la sensibilisation, la formation et la mobilisation des acteurs du territoire - Renforcer l'interconnaissance des acteurs et l'articulation entre les dispositifs et actions existantes - Coordonner la mise en place d'un plan d'actions multi-partenarial pour prévenir les radicalisations
Activités	<p>Le collectif, coordonné par la CAMVS, se réunira mensuellement.</p> <p>Le rôle du collectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un diagnostic territorial annuel sur la problématique de la radicalisation afin d'identifier les forces et les faiblesses puis de définir les priorités d'actions. Le collectif pourra s'appuyer sur l'observatoire expérimental des radicalités sociales porté par l'IREV (la ville de Maubeuge étant un site d'expérimentation) et la cellule préfectorale de prévention et d'accompagnement des familles ; - établir un programme de sensibilisation et formation des acteurs locaux ; - recenser et approuver les acteurs et dispositifs existants sur le terrain pouvant être mobilisés comme ressources pour les actions de prévention. La validation sera émise au regard du niveau d'implication et de formation des porteurs de projets ; - définir, mettre en place et assurer l'évaluation du plan d'actions. <p>Des pistes d'actions complémentaires pour le plan d'actions ont déjà été identifiées et seront élaborées et mises en œuvre en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en matière de prévention primaire : des actions sur l'engagement des jeunes et la lutte contre les discriminations - développer des actions de prévention secondaire (pour les publics identifiés à risques) en envisageant la création d'une cellule de suivi individuel, en complément de la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles, en partenariat avec la Préfecture.
Pilote	CAMVS
Partenaires	CAF, ARS, les Forces de l'ordre, Département, Education Nationale, Centre pénitentiaire de Maubeuge, PJJ, Sous-Préfecture, SPIP, Centres sociaux, ARIPSS, AGSS de l'UDAF, Renseignement territorial, Représentants des organisations religieuses, Place publique, RESA, bailleurs, La Sauvegarde, IREV (centre de ressources) ...
Calendrier de mise en œuvre	Action déjà existante. Tout au long de l'année.

<p>Résultats attendus et indicateurs d'évaluation</p>	<p>Une mobilisation forte et constante des partenaires</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation :</u></p> <p>Participation active des professionnels Nombre et profils de professionnels présents lors des réunions et manifestations Nombre de professionnels formés Evaluation qualitative des professionnels avant/après les formations sur leur connaissance du phénomène et capacité d'intervention Nombre de signalements effectués par des personnes formées</p>
---	---

<p>AXE 1 - Prévenir les conduites à risques et l'entrée dans la délinquance</p>	
<p>Action 1b - Prévenir et répondre à toutes formes de radicalisation : renforcer la prévention primaire</p>	
<p>Contexte/Problématique</p>	<p>Les facteurs de vulnérabilité que l'on retrouve dans les processus de radicalisation sont nombreux et divers : sentiment d'exclusion, souffrance psychologique, environnement familial ou amical fragile, quête identitaire, sentiment d'injustice, griefs envers les institutions et l'ordre géopolitique, ...</p> <p>Pour chaque individu, les facteurs menant à la radicalisation sont différents.</p> <p>L'objectif d'une stratégie de prévention primaire de la radicalisation est de créer des conditions favorables pour éviter que ces causes de vulnérabilité se développent et renforcer les capacités de résilience de la population.</p> <p>Cela nécessite de mobiliser tous les pans de l'action publique en revêtant, autant que possible, une dimension à la fois partenariale et de proximité.</p> <p>Le plan de prévention des radicalisations, piloté par la CAMVS et réfléchi au sein du Collectif de Lutte contre les Radicalisations, s'attache prioritairement à la prévention primaire et vient en complément des dispositifs déjà existants (CEPRAF, dispositif laïcité de l'Education nationale,).</p> <p>A travers ce plan, la CAMVS construit, impulse et coordonne un plan multi-partenarial d'actions préventives de proximité.</p>

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'esprit critique et développer l'éducation aux médias • Sensibiliser les élus professionnels à la problématique de la radicalisation et aux actions de prévention à développer • Renforcer la citoyenneté, promouvoir les valeurs de la république, la laïcité et le vivre ensemble • Contrer et proposer des alternatives à la propagande extrémiste • Mettre en place des actions visant à prévenir, via l'environnement relationnel et familial (témoins, intervenants de 1ère ligne), la proximité affective pouvant créer des possibilités d'actions efficaces.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Formations des professionnels pour les aider à mieux appréhender les processus de radicalisation et à élaborer des réponses partagées. - Dispositif de mobilisation et de sensibilisation des jeunes par le biais de représentations notamment de théâtre interactif (cahier des charges transmis au préalable aux structures partenariales identifiées), d'ateliers pédagogiques, de conférences – débats, ... - Dispositif de sensibilisation et d'informations des jeunes et des parents visant à les qualifier en matière d'éducation aux médias et aux sources d'informations. <p><u>Publics cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes et leurs parents du territoire de la CAMVS • Jeunes en difficulté, liée à une problématique sociale, scolaire, d'insertion professionnelle ou pénale. Il s'agit plus particulièrement de mineurs ou jeunes majeurs suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou accompagnés par Réussir en Sambre Avesnois, l'Ecole de la 2ème Chance et les Centres Sociaux. • Les équipes éducatives, travailleurs sociaux et conseillers en insertion professionnelle chargés du suivi de ces jeunes.
Pilote	CAMVS (coordinatrice du plan d'actions) et porteurs potentiels de certaines actions
Partenaires	Etat / Sous-Préfecture, CAF, ARS, forces de sécurité de l'Etat,

	Département, Education Nationale, Centre pénitentiaire de Maubeuge, PJJ, SPIP, communes (centres sociaux, médiation, polices municipales, services jeunesse, ...), associations de prévention spécialisée, bailleurs, Réussir en Sambre, Maison de la famille ...
Calendrier de mise en œuvre	Tout au long de l'année et en fonction des sources de financements mobilisables
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	<p>Le plan d'actions de lutte contre la radicalisation de la CAMVS doit permettre de contrarier le processus d'endoctrinement des individus, c'est-à-dire faire en sorte que chaque individu renonce à toute forme de violence.</p> <p>Une modification durable des comportements et modes de pensée vis-à-vis des problématiques traitées.</p> <p><u>Indicateurs d'évaluation :</u></p> <p>Participation active des jeunes et des professionnels lors des actions/formations (écoute attentive, participation au débat...);</p> <p>Apport de l'action sur le comportement des jeunes et des professionnels dans leur mode de pensée (questionnaires avant/après et débriefing avec les équipes éducatives);</p> <p>Inscription de l'action dans un projet pédagogique global;</p> <p>Satisfaction de l'équipe éducative ou des professionnels;</p> <p>Volonté de reconduire l'expérience.</p>

AXE 1 - Prévenir les conduites à risques et l'entrée dans la délinquance

Action 2 - Favoriser l'approche individualisée et l'échange d'informations

Contexte/Problématique	<ul style="list-style-type: none"> - Part importante des mineurs dans les statistiques locales de la police et de la gendarmerie mais moindre dans les chiffres de la justice, mettant en lumière que des actions en amont de l'intervention judiciaire sont à développer - Peu de réponses existantes pour répondre aux actes ne relevant pas de la délinquance mais troublant la tranquillité publique et significatifs de vulnérabilités pouvant entraîner une entrée dans la délinquance - Besoin d'apporter des réponses partenariales et coordonnées autour de situations problématiques. Quelques instances pouvant permettre des échanges (par exemple les Groupes Sociaux Educatifs) existent mais ne sont pas suffisamment investis par les partenaires locaux. -
------------------------	---

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'inter-connaissance des acteurs intervenant dans les champs de la sécurité, de l'éducatif, du social et de l'insertion afin de favoriser la confiance et les actions partenariales - Sensibiliser et mobiliser les partenaires sur l'échange d'informations confidentielles (cadre légal, analyse des pratiques professionnelles,...)
Activités	Mise en place de rencontres informatives de sensibilisation et formations.
Pilote	Co-pilotage CAMVS, Préfecture, Conseil départemental
Partenaires	Communes, PJJ, Police et gendarmerie nationales, polices municipales, Conseil Départemental, MJD, associations de prévention spécialisée, Education Nationale, bailleurs, CAF, Maison de la famille, associations spécialisées
Calendrier de mise en œuvre	Préparation en 2019 pour un lancement du cycle en 2020
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'inter-connaissance - Mise en place d'instances de travail permettant l'échanges d'informations confidentielles ou amélioration des instances existantes <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements organisés - Nombre et profil des professionnels participant aux événements - Evolution des connaissances des participants sur les enjeux liés à l'échange d'informations confidentielles - Nombre d'instances de travail (ré)activées

Axe 1 - Prévenir les conduites à risques et l'entrée dans la délinquance	
Action 3 - Le rappel à l'ordre	
Contexte/Problématique	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs locaux et habitants font part d'une augmentation des actes d'incivilité (impolitesses, dégradation du mobilier urbain, rassemblements avec nuisances sonores, ...) provoquant un sentiment d'insécurité important ; - Un sentiment d'impunité s'installerait chez les jeunes auteurs de ces actes en raison du manque de réponse des pouvoirs publics ; - Une partie de ces actes ne sont pas des délits et ne font donc pas l'objet de mesures judiciaires mais méritent une réponse afin d'éviter une entrée dans la délinquance.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élus de réaffirmer les codes sociétaux, auprès des jeunes en déviance, et l'obligation de respecter un certain nombre de règles de vie et renforcer ainsi, le vivre ensemble.

	<ul style="list-style-type: none"> - Faire prendre conscience aux parents de leurs obligations. - Informer les élus du cadre législatif afin de les protéger dans leurs responsabilités.
Activités	<p><u>Public cible</u> : Prioritairement des jeunes de 13 à 18 ans, en marge de tout dispositif de droit commun, dont le comportement est identifié comme générateur de troubles à l'ordre et nécessitant un soutien inscrit dans la durée. A noter cependant que cette procédure n'est pas limitée à cette tranche d'âge ; elle peut tout à fait concerner un adulte voire une famille dont le mode de vie serait peu compatible avec une vie sociale harmonieuse.</p> <p><u>Activités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une évaluation de la mise en œuvre du dispositif dans les communes afin d'identifier des axes d'amélioration ; - Favoriser l'échange de pratiques entre les acteurs judiciaires et communes ayant signé une convention de rappel à l'ordre. Ces échanges doivent permettre d'améliorer le fonctionnement du dispositif suite au retour d'expériences (notamment le repérage et les circuits de signalement) ; - Soutenir le développement du dispositif dans les communes en mettant à leur disposition un kit pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre et en facilitant les contacts avec l'institution judiciaire.
Pilote	Les communes et le Procureur
Partenaires	CAMVS
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes ayant mis en place le rappel à l'ordre - Nombre de procédures établies - Nombre de réitération après rappels à l'ordre - Nombre et profils des partenaires participant aux procédures de rappel à l'ordre - Impact dans chaque commune des rappels à l'ordre effectués

AXE 1 - Prévenir les conduites à risques et renforcer la résilience

Action 4 - Mesures éducatives et d'insertion pour lutter contre les incivilités et prévenir l'entrée dans la délinquance

Contexte/Problématique	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs locaux et habitants font part d'une augmentation des actes d'incivilité (impolitesses, dégradation du mobilier urbain, rassemblements avec nuisances sonores, ...) provoquant un sentiment d'insécurité important ;
------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Un sentiment d'impunité s'installerait chez les jeunes auteurs de ces actes en raison du manque de réponse des pouvoirs publics ; - Une partie de ces actes ne sont pas des délits et ne font donc pas l'objet de mesures judiciaires. A part le rappel à l'ordre (très peu mis en œuvre par les communes), il n'y a pas de dispositifs développés pour répondre à ces situations ;
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le nombre d'incivilités et éviter l'entrée ou l'enracinement dans la délinquance en développant des dispositifs apportant des réponses rapides et individualisées pour engager un travail socio-éducatif et/ou d'insertion ; - Améliorer la connaissance des institutions, l'apprentissage de la citoyenneté et la confiance entre citoyens et institutions ; - Favoriser la prise de conscience de la gravité et des conséquences de l'acte d'incivilité, de violence ou de délinquance ; - Permettre aux jeunes de donner une autre image d'eux-mêmes en contribuant à améliorer le cadre de vie ou les relations inter-générationnelles par exemple, afin de leur redonner confiance et de réduire le sentiment d'insécurité ; - Associer les parents aux réponses éducatives apportées aux actes de leurs enfants (voir aussi la fiche "Axe 1 - Action 5") ;
Activités	<p>La CAMVS souhaite développer ou soutenir ses partenaires dans le développement de mesures alliant la sanction et l'éducation pour répondre aux problématiques d'incivilités, de violence et aux premiers actes de délinquance. Ces dispositifs seront des ressources pour le groupe de prévention de l'entrée dans la délinquance. La CAMVS souhaite inscrire cela dans un parcours citoyen.</p> <p><u>Le rallye citoyen</u></p> <p>Le parcours citoyen a vocation à poser les bases d'un dialogue entre les jeunes et les institutions à travers la découverte de leur fonctionnement, d'un renforcement de l'inter-connaissance, du développement de savoir-être et savoir-faire. Ce parcours citoyen doit être une expérience concrète de citoyenneté, une opportunité d'insertion et permettre aux jeunes de s'engager dans un processus de responsabilisation.</p> <p>Le parcours citoyen sera proposé aux jeunes de 12 à 25 ans, en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les jeunes qui ont eu un rappel à l'ordre - les mineurs/jeunes majeurs suite à un TIG ou à une réparation pénale - les jeunes repérés par des partenaires (dans le cadre des GSE par exemple) - les jeunes en décrochage ou évitement scolaire

	<p>Le groupe de suivi des mineurs sera responsable du choix des publics prioritaires, des partenaires opérateurs et des référents de parcours. Les opérateurs seront chargés de l'élaboration du contenu et de l'organisation du dispositif, en lien avec le groupe, puis de la mise en œuvre.</p> <p>Un référent de parcours est désigné pour chaque jeune. Il l'accompagne dans la préparation du parcours citoyen en amont en s'assurant notamment de son adhésion au projet et en relation étroite avec ses parents pour les mineurs. Il assure une médiation entre le jeune et les représentants des institutions en cas de difficultés et il organise des rencontres régulières avec le jeune afin d'assurer l'orientation vers les dispositifs de droit commun.</p> <p><u>1ère étape</u></p> <p>En fonction du profil du jeune et des actes commis, plusieurs dispositifs ont été identifiés et pourront être développés : chantier éducatif, stage de découverte des institutions, stage de citoyenneté.</p> <p><u>Stage de découverte des institutions</u> Découverte de l'environnement institutionnel local pendant 1 semaine (visite et rencontre avec des représentants institutionnels, ateliers de sécurité routière, sensibilisation aux gestes de premiers secours, ...). Le groupe est encadré par un ou deux accompagnateurs.</p> <p><u>Les chantiers éducatifs</u> Les chantiers éducatifs peuvent être portés directement par une ville, un bailleur ou une régie de quartier par exemple. Ils visent à mobiliser des jeunes pour réaliser des travaux liés à l'intérêt général et ainsi à favoriser une citoyenneté active. L'objectif est de redonner confiance en eux aux jeunes, de les valoriser, de leur apprendre à intégrer les règles de la vie en groupe et du travail. Ces chantiers permettent également de recréer du lien social dans les quartiers dans lesquels ils sont mis en œuvre et permettent aux habitants d'engager un dialogue différent avec les jeunes.</p> <p><u>2ème étape</u> En fonction des profils et disponibilités, les jeunes pourront être accompagnés pour poursuivre ce parcours citoyen et auront le choix entre deux options : l'immersion en stage dans une institution ou une association pour une durée de 3 semaines à un mois ou un service civique de 6 à 12 mois.</p>
Pilote	CAMVS
Partenaires	Police et gendarmerie nationales, Sous-Préfecture, TGI, MJD, SPIP, PJJ, communes (polices municipales, centres sociaux...), Conseil Départemental, CAF, prévention spécialisée, Maison de la famille, bailleurs, transporteurs, SDIS, ARS, Education nationale, Réussir en Sambre, CDAD
Calendrier de mise en œuvre	Elaboration en 2019 pour mise en œuvre en 2020

Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	<p>Des indicateurs d'évaluation seront à définir pour chaque dispositif. Les indicateurs généraux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dispositifs créés - Nombre et profil des partenaires mobilisés - Nombre de réitérations après avoir participé à ces dispositifs - Analyse qualitative des porteurs de projet sur la mise en œuvre du dispositif (participation des partenaires, contenu des modules, ...) - Evaluation qualitative par les bénéficiaires de l'action (un questionnaire sera élaboré pour mesurer l'évolution du bénéficiaire - questionnaire avant, juste après et 6 mois plus tard par ex)
--	--

AXE 1 - Conduites à risques	
Action 5 - Accompagner les parents dans l'exercice de leurs fonctions éducatives	
Contexte/Problématique	<ul style="list-style-type: none"> - Les problématiques intrafamiliales occupent une place importante dans les situations traitées par les acteurs locaux (forces de sécurité de l'Etat, associations - voir les chiffres dans le diagnostic). Les acteurs font part notamment d'une augmentation du nombre de familles monoparentales, du rajeunissement de l'âge des grossesses, de l'occurrence de plus en plus précoce de l'absentéisme et/ou du décrochage scolaire (à partir de 11 ans) et de la difficulté de créer un lien entre les parents et les structures, notamment scolaires ; - Les parents des jeunes condamnés pour des actes de délinquance ou repérés pour leurs comportements perturbant la tranquillité publique semblent souvent dépassés. Ils font face à des difficultés (sociales, économiques, psychologiques...) qui entravent leur capacité à exercer leurs fonctions éducatives et leur autorité parentale ; - Les familles les plus en difficulté sont souvent les plus éloignées des dispositifs et passent souvent "sous le radar" des institutions. Les problématiques peuvent s'enraciner s'il n'y a pas une prise de conscience des familles et si les institutions ne parviennent pas à "aller vers" ; - Le principal dispositif d'accompagnement à la parentalité est le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), coordonné par la CAF, et il existe d'autres dispositifs (référénts familles des centres sociaux, CESC...).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des dispositifs et/ou actions spécifiques pour informer et accompagner les parents sur les conduites à risques, la violence, la délinquance ; - Améliorer la lisibilité et la visibilité des dispositifs existants, à destination des parents et d'une partie des professionnels ;

Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et animer un groupe de travail spécifique sur les parents de jeunes (10-18 ans) ayant des conduites à risques et/ou étant en risque de délinquance. Ce groupe de travail sera animé par la CAMVS, en partenariat avec le Conseil Départemental et la CAF. Ce groupe se réunira une fois par trimestre et aurait pour objectifs de : <ul style="list-style-type: none"> > partager le diagnostic pour définir les priorités d'actions > améliorer la connaissance du droit commun auprès des familles et professionnels > élaborer des actions partenariales > coordonner les actions existantes > recenser et valider des personnes, structures ou outils pouvant être mobilisés comme ressources par les acteurs locaux sur ces thématiques (expert, association, pièce de théâtre, ...) > mener une campagne de communication sur l'offre existante pour les parents, à destination des professionnels et du grand public > organiser des temps de formation et d'échanges pour les professionnels (au moins une fois par an)
Pilote	CAMVS avec un co-pilotage CAF et Conseil Départemental
Partenaires	Éducation Nationale, CAF, Centres sociaux, PJJ, Maison de la famille (dont intervenantes sociales en commissariat), Délégué cohésion police-population, Services de la CAMVS (Santé, CISPD, Jeunesse), Conseil départemental, MJD, Associations de prévention spécialisée
Calendrier de mise en oeuvre	2019
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures recevant des parents d'adolescents - Nombre d'actions/dispositifs menés à destination des parents portant sur la thématique des conduites à risques ou de la délinquance - Nombre de parents accompagnés rencontrant des problématiques de conduites à risques ou de délinquance de leurs enfants - Nombre de professionnels sensibilisés/formés

AXE 1 - Prévenir les conduites à risques et l'entrée dans la délinquance	
Action 6 - Prévenir les conduites à risque et addictives des jeunes	
Contexte/Problématique	<p>Les conduites à risques des jeunes et conduites addictives font partie des problématiques les plus souvent citées par les acteurs du CISPD. Les partenaires locaux font part principalement des pratiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mésusages du numérique : addictions aux écrans (jeux-vidéo et réseaux sociaux) qui peuvent provoquer de la fatigue et de la désocialisation, mise en danger sur internet, exposition à la violence, cyber-harcèlement, ...

- Alcool : la consommation serait importante chez les jeunes et ils consommeraient de plus en plus jeunes. Avec aussi une évolution des pratiques (notamment consommation dans l'espace privé). A noter qu'il y a également une consommation importante chez les adultes et donc dans les cercles familiaux des jeunes.
- Chicha : la consommation de chicha serait devenue un phénomène important
- Cannabis : moins évoqué par les partenaires mais est présent. D'après la police nationale, le territoire est assez actif dans le domaine du trafic des stupéfiants, indiquant que le territoire est connu des consommateurs qui se déplacent au sein des quartiers sensibles de la zone police pour s'y approvisionner.
- Sexualité : méconnaissance importante sur la vie sexuelle et comportements à risques, dont des grossesses précoces. Certains acteurs locaux mentionnent également la problématique de la prostitution des jeunes filles ou du michetonnage (peu repérée et signalée mais à surveiller)

Pour répondre à ces problématiques, les enjeux suivants ont été identifiés :

- Les professionnels de la prévention et de la sécurité ont une connaissance limitée de ces problématiques. Ils font part de ressentis et d'inquiétudes mais notent un manque de données probantes et souhaiteraient être mieux formés ;
- Bien que les acteurs locaux soient investis sur cette thématique, le nombre d'actions menées au regard de l'ampleur de la problématique reste assez faible ;
- Les liens sont à accentuer entre les services santé et sécurité ;
- De nouvelles formes de conduites à risques émergent, ce qui encourage une évolution des actions de prévention, notamment en développant plus largement l'aller-vers les usagers ;
- Difficulté à associer les parents.

La CAMVS s'est engagée depuis 2004 dans un programme d'actions en prévention des violences et des conduites addictives à travers l'outil de théâtre forum - théâtre interactif. Deux thématiques sont désormais prioritaires, les addictions et le harcèlement.

Objectifs

Phase informative et préventive :

- Sensibiliser et prévenir les problèmes de violence et de pratiques addictives chez les collégiens et lycéens en :
 - S'appuyant sur les groupes de pairs et la mise en capacité des jeunes à être des acteurs de la prévention.
 - Faisant en sorte que l'équipe éducative s'implique au sein de ce projet et intègre cette action au sein d'un projet pédagogique global dans l'établissement scolaire.
- Favoriser la prise de conscience collective (parents, enseignants, forces de l'ordre, jeunes...) des enjeux liés aux consommations de produits psychoactifs, par l'organisation de débats et de discussions ;
- Accompagner la vie festive locale : prévenir l'abus de consommation de drogues et la perte de contrôle dans leur usage ; informer, prévenir sur les différents problèmes liés à l'alcoolisation aiguë des étudiants lors des soirées festives.

Phase informative et opérationnelle :

- Permettre aux professionnels de devenir des acteurs de prévention en addictologie, de faire évoluer leurs représentations sur les consommations, les comportements addictifs et les milieux de vie ;
- Développer les partenariats et mutualiser les actions et outils de prévention ;
- Faire respecter l'interdiction de vente aux mineurs de l'alcool et du tabac en sensibilisant la population et les professionnels.

Phase informative et préventive :

Actions auprès des jeunes collégiens et lycéens :

- Représentations théâtrales en prévention des conduites addictives/dépendance aux produits, aux écrans, des violences/harcèlement
Les prestations théâtrales doivent pour chaque établissement scolaire s'inscrire dans un projet pédagogique global, avec une mise en place d'actions complémentaires en amont et en aval de l'interprétation théâtrale.
- Des actions ponctuelles de prévention et de sensibilisation doivent être également mises en place au sein de chaque établissement participant : par l'intervention des forces de l'ordre, d'experts, ...
- En parallèle, la CAMVS communique sur les formations et l'accompagnement de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie en lien à ce projet et sur les ressources pédagogiques du « Centre de ressources » en santé publique pour l'animation d'ateliers « santé ».
- La CAMVS propose également la participation à une campagne locale de prévention santé, à savoir le concours : « Les Ados parlent aux ados... ». Ce concours consiste en la création par des jeunes de message de prévention pour d'autres jeunes.

Actions auprès des jeunes étudiants :

- 1^{ère} sensibilisation des étudiants de 1^{ère} année prioritairement par les services Santé/CISPD et en lien avec les équipes universitaires, intervention sur site ;
- Participation des élèves à une représentation de la pièce Abus d'excès ou Jusqu'à plus soif (Théâtre interactif) où seront traitées la surconsommation d'alcool et les conduites à risques (Cannabis et décrochage scolaire/ Substances chimiques et pression de groupe / Weekend d'intégration et alcoolisation massive / risques lors d'alcoolisation aiguë (violences dont sexuelles, débordements, sécurité routière...)
5 représentations prévues au regard de l'effectif ;
Un bilan et un approfondissement de ces notions et messages avec les étudiants est réalisé suite aux interventions, avec l'association de prévention routière ;
- Actions de prévention lors de soirées étudiantes : prévention, distribution de kits de prévention.

Actions auprès des parents :

- Sensibilisation des différentes associations de parents d'élèves du territoire ;
- Invitation à une représentation de la pièce Drog Box (théâtre interactif) où seront traitées : l'expérimentation, la consommation occasionnelle (cannabis), ponctuelle à risque et ou nocive (alcool) ; quotidienne avec éventuelle dépendance (tous produits) / 1 représentation prévue pour une capacité d'environ 150 parents ;
- Mise en place de groupes de paroles, encadrés par un professionnel de la thématique, à l'issue de la pièce pour les parents/10 groupes prévus.

Phase opérationnelle et informative :

Actions auprès des professionnels :

- Un colloque sera organisé au second semestre avec des experts et l'ARS afin de présenter les appels à projets et des exemples de pratique
- Organisation d'une journée de qualification des professionnels du territoire afin d'améliorer leurs compétences en addiction par le biais de conférences ;
- Mise en place de formations et/ou de sessions de découverte d'outils pédagogiques et des appels à projets pour favoriser la mise en place d'actions ;

Actions auprès des professionnels de la vente d'alcool et/ou de tabac, des maires et responsables associatifs susceptibles de délivrer ou solliciter des autorisations de débits et boissons temporaires avec vente d'alcool :

- Création d'un livret d'informations sur la réglementation et proposition de pistes pour lutter contre l'alcool au volant ;
- Elaboration d'une affiche préventive destinée aux commerçants pour sensibiliser le grand public sur l'alcool et la conduite.

Pilote	CAMVS
Partenaires	ARS ; établissements scolaires ; le Centre Hospitalier Sambre Avesnois, CSAPA, les Forces de l'ordre, le Conseil Départemental du Nord, GUP de l'agglomération et les services « Jeunesse » et « Sécurité » des communes, les partenaires du Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance et toutes les associations et institutions souhaitant s'impliquer et traitant de la thématique.
Calendrier de mise en œuvre	<p>Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 pour les actions jeunes / parents et professionnels</p> <p>Pour les actions ciblant les établissements scolaires :</p> <p>Sept : lancement du projet, Sept-Oct : programmation, Nov-Déc : déroulement des représentations théâtrales, Tout au long de l'année : organisation des actions complémentaires en interne et propres à chaque établissement, A partir de janvier : création des supports de communication par les élèves pour le concours de la campagne locale de prévention santé, Mai : Présentation de productions de la campagne, par les jeunes, devant leurs pairs et un jury de sélection + valorisation des créations de la campagne locale de prévention santé/le concours « Les Ados parlent aux ados », Juin/Juillet : Bilan</p>

<p>Résultats attendus et indicateurs d'évaluation</p>	<p>Phase informative et préventive Nombre d'établissements scolaires participant et satisfaction de ces derniers</p> <p>Participation active des étudiants lors des différentes actions proposées (théâtre, séance en groupe, action lors des soirées) ;</p> <p>Impact de ces actions sur le comportement des jeunes ;</p> <p>Inscription de l'action dans un projet global ;</p> <p>Satisfaction des équipes éducatives ;</p> <p>Participation active des parents lors de la représentation et des groupes de paroles ;</p> <p>Questionnaires d'évaluation à destination des équipes éducatives, étudiants et parents ;</p> <p>Comité de pilotage/ Réunions Bilan.</p> <p>Phase informative et opérationnelle Diversité et qualité des interventions proposées et interactions entre celles-ci ;</p> <p>Taux de participation et degrés de satisfaction des professionnels ;</p> <p>Mixité du public bénéficiaire ;</p> <p>Développement du réseau local ;</p> <p>Répercussions sur la posture professionnelle ;</p> <p>Utilisation du livret comme outil d'aide à la décision ;</p> <p>Appropriation des supports de communication ; Questionnaire d'évaluation pour les professionnels et commerçants ; Comité de pilotage / Réunions Bilans.</p>
---	--

Axe 1 - Prévenir les conduites à risques et l'entrée dans la délinquance

Action 7 - Prendre en compte les enjeux de violence et délinquance avec l'ensemble des acteurs notamment ceux du CLSM

Contexte/Problématique

Les principaux éléments de diagnostic sur le territoire sont les suivants :

- Une population fragile au regard des indicateurs sociaux, professionnels et familiaux ;
- Un état de santé inquiétant, au vu de la surmortalité générale du territoire ;
- Une désertification médicale, tant les médecins généralistes que psychiatres et psychologues ;
- Les structures de soins en psychiatrie adulte et infanto-juvénile sont présentes mais en dessous des moyennes d'équipements nationales ;
- Les problématiques de santé mentale sont présentes tant chez les adultes que chez les jeunes mais sont souvent tardivement signalées et prises en charge.

Dans le cadre du diagnostic de sécurité il est apparu que :

- Les acteurs de la prévention de la délinquance s'inquiètent des problématiques de santé mentale qu'ils ont l'impression de rencontrer de plus en plus souvent ;
- Ces acteurs se sentent démunis car non formés pour bien repérer et savoir gérer ces situations. Par ailleurs, ils connaissent parfois mal les ressources existantes ou constatent la saturation des dispositifs ;
- Bien que concernés par la problématiques, les acteurs du CISPD ne sont pas associés aux dispositifs traitant les questions de santé mentale tel que le Conseil local de santé mentale.

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un outil de prévention et de coordination permettant d'organiser des actions locales en matière de santé mentale, conduites entre les élus locaux, les services de psychiatrie publics, les usagers. Il est financé à parité par la CAMVS et l'ARS ; il est animé par un coordinateur CLSM recruté par le CHSA.

Il requiert une volonté de la politique locale de promouvoir la santé mentale et les professionnels du territoire ont le souhait de s'y former afin de faciliter la coopération entre structures et ainsi lutter contre un potentiel fatalisme.

Ce dispositif est participatif dans la mesure où les usagers font partie de la prise de décision en y étant associés. Cependant, à ce jour, le CLSM ne traite pas des liens avec la délinquance.

	<p>Le CLSM a ses propres objectifs. Dans le cadre du CISPD et de cette fiche action, il s'agit de souligner les objectifs communs et de développer des activités afin que les problématiques de violence et de délinquance soient prises en compte dans le cadre du CLSM et que les acteurs de la sécurité et de la santé mentale se connaissent mieux.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et former les acteurs du CISPD sur les problématiques santé mentale - Améliorer les circuits d'échange d'information et procédures entre les acteurs du CISPD et ceux de la santé mentale - Participer à la dé-stigmatisation et à l'intégration des personnes suivies en psychiatrie.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux sur les radicalisations : participation du coordonnateur CLSM au collectif de réflexion de la CAMVS sur les radicalisations ; • Travaux lors des Réunions de Concertations Pluridisciplinaires Psychiatriques (RCPP) dont l'objectif est de permettre une réinsertion des patients du CHSA dans la Cité par le biais d'une réflexion pluridisciplinaire et par pôle de prise en charge : participation du coordonnateur CISPD à ces réunions afin de pouvoir faire le lien avec les partenaires. • La réalisation d'un congrès de psychiatrie du Sambre-Avesnois dont l'un des objectifs est de favoriser l'interconnaissance d'acteurs d'horizons différents (santé, justice, social, médico-social ...) ; • Formation et sensibilisation des professionnels du CISPD aux problématiques de santé mentale ;
Pilote	CAMVS / CHSA
Partenaires	Agence Régionale de la Santé (ARS)
Calendrier de mise en œuvre	2019, et dépendamment de l'engagement de l'ARS et du CHSA
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration de la connaissance des partenaires sur les dispositifs de prévention, de justice, de soins et d'accompagnement en santé mentale ; - Une amélioration de la prise en charge de la santé mentale des personnes souffrant de troubles psychiques avec l'accès de tous aux soins de psychiatrie et leur parfaite intégration dans la cité ; - La hausse des indicateurs sociaux, professionnels et familiaux quant à l'accès de tous aux soins de psychiatrie et santé mentale.

Axe 2 - Renforcer l'aide aux victimes et l'accès aux Droits

La CAMVS s'inscrit dans un plan de prévention des Violences notamment intrafamiliales, violences sexistes, radicalisation avec la mise en place d'un cycle de conférences, de ciné-débats, des tables rondes... La volonté affichée est d'inscrire cette démarche sur le long terme, en complément des dispositifs existants (Maisons de justice, guide d'accès aux droits...).

Axe 2 - Renforcer l'aide aux victimes et l'accès aux Droits	
Action 1a - Agir contre les violences intrafamiliales : accompagnement des associations et dispositifs	
Contexte/Problématique	<p>En matière de lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes et d'aide aux victimes, les problématiques se posent aussi bien dans les territoires urbains que dans les zones rurales.</p> <p>Différents dispositifs ont été développés pour améliorer la prise en charge des victimes : intervenants sociaux en commissariat et en unité de gendarmerie, psychologues en commissariat, brigades de protection de la famille, référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple, magistrat du parquet référent en matière de violences conjugales, bureaux d'aide aux victimes, permanences d'associations, etc.</p> <p>Toutefois, il est souvent constaté un enchevêtrement peu clair des interventions et un ancrage local insuffisant.</p> <p>En complément des ressources existantes au plan départemental, il importe, dans le cadre du programme d'actions pour améliorer la prévention des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et de l'aide aux victimes, d'organiser localement le partenariat afin d'instituer un pilotage mutualisé et d'apporter des réponses concrètes aux situations repérées.</p>
Objectifs	<p>Identifier toutes les ressources locales et dispositifs existant sur le territoire en matière de violence intrafamiliale</p> <p>Intensifier le partenariat avec l'ensemble des acteurs pour rendre plus efficace l'accompagnement.</p> <p>Améliorer l'adéquation des actions en direction des victimes et des auteurs aux besoins identifiés localement, de permettre un accueil, une protection et une prise en charge des victimes la plus sécurisante possible et de limiter les risques de réitération ou de récurrence des auteurs.</p> <p>Apporter un soutien méthodologique et/ou financier aux dispositifs développés par les associations œuvrant sur cette thématique et renforçant l'existant.</p>

<p>Activités</p>	<p>Les actions proposées doivent s'inscrire dans un continuum, correspondant aux différentes phases d'intervention : le repérage, le premier accueil, l'orientation, la protection et l'accompagnement des victimes.</p> <p>Ceci suppose d'inscrire les actions dans le partenariat local, de diversifier les modes d'intervention, d'améliorer, autant que possible, la cohérence des interventions relevant de dispositifs généralistes de prises en charge spécifiques pour les publics concernés par les violences intrafamiliales et faites aux femmes et d'aide aux victimes.</p> <p>Le dispositif Parenthèse pourra s'inscrire dans cette logique.</p> <p>La définition d'une cartographie locale des dispositifs constitue le premier objectif de travail. Cette cartographie est complétée et documentée par l'appréciation quantitative et qualitative des dispositifs existant au regard des constats établis.</p>
<p>Pilote</p>	<p>Les structures porteuses de dispositifs (AGSS de l'UDAF – Maison de la Famille, CIDFF, AJAR, notamment)</p>
<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CISP, D, Forces de l'ordre, • Intervenants sociaux en police ou en gendarmerie, • Associations AGSS de l'UDAF Maison de la Famille – le CIDFF – l'AJAR. • chargée de mission départementale aux droits des femmes, • magistrat du parquet référent en matière de violences conjugales, • référents du bureau d'aide aux victimes, rattaché au tribunal de grande instance, • représentant du service pénitentiaire d'insertion et de probation, • représentant de la protection judiciaire de la jeunesse, • chargée de mission sécurité prévention de la délinquance du sous-préfet • délégué du préfet dans les quartiers, • référent pour les femmes victimes de violence au sein du couple, • représentant du Conseil Départemental, • représentant de l'éducation nationale (assistante sociale), • représentants d'associations d'aide aux victimes, • représentants des centres communaux d'action sociale, • représentants de centres de santé (CMP, CMPP), • représentants des instances hospitalières (urgence, UMJ).
<p>Calendrier de mise en oeuvre</p>	<p>Tout au long de l'année</p>

Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	<p>Meilleure connaissance des dispositifs existants</p> <p>Meilleure orientation des victimes et de leur accompagnement</p> <p>Nombre de nouvelles actions novatrices</p>
--	---

AXE 2 - Renforcer l'aide aux victimes et l'accès au Droit	
Action 1b - Agir contre les violences intrafamiliales : améliorer la sensibilisation des acteurs locaux	
Contexte/Problématique	<ul style="list-style-type: none"> - Bien que le territoire soit particulièrement touché par la problématique des VIF, le sujet reste tabou pour de nombreux acteurs locaux (élus et techniciens) qui considèrent que cela relève de l'intime ; - La sensibilisation des élus est essentielle pour que les VIF soient une priorité politique et que des moyens humains et financiers y soient consacrés ; - La sensibilisation des acteurs de proximité est essentielle pour le repérage des situations de violence et la prise en charge des victimes.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter aux acteurs de première ligne des outils de compréhension des VIF et renforcer leurs compétences sur la détection des cas et l'orientation adéquate ; - Favoriser l'interconnaissance entre les professionnels concernés par la problématique ; - Renforcer la visibilité des actions menées par les partenaires institutionnels et associatifs en matière d'accompagnement et d'aide aux victimes auprès des acteurs de proximité ; - Améliorer la sensibilisation des élus locaux.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation à destination des acteurs de proximité ; - Organiser une action de sensibilisation pour les élus, à l'occasion d'un séminaire des élus ; - Organiser des échanges de pratiques professionnelles, mises en situation et études de cas ; - Organiser un colloque annuel sur un volet de la prévention et de la lutte contre les VIF.
Pilote	Binôme Sous-Préfecture/CAMVS
Partenaires	A définir en lien avec la Sous-préfecture.
Calendrier de mise en œuvre	
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élus et d'acteurs de proximité sensibilisés ou formés - Nombre d'actions de sensibilisation, de formation,

	<p>d'interconnaissance organisées sur les VIF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et nature des acteurs locaux ayant effectué des signalements auprès des structures spécialisées
--	--

AXE 2 - Renforcer l'aide aux victimes et l'accès au Droit	
Action 2. Favoriser l'accès aux droits des habitants	
Contexte/Problématique	<p>Les municipalités, les policiers et gendarmes ... sont confrontés à des situations diverses, dont beaucoup relèvent davantage d'une intervention sociale que d'une mission de service voire de sécurité publique et face auxquelles ils se trouvent relativement démunis (problèmes familiaux et conjugaux, situations de détresse, difficultés éducatives, etc.).</p> <p>Concrètement au plan local, il existe deux Maisons de la Justice et du Droit (MJD) à Maubeuge et Aulnoye-Aymeries, et une antenne de justice à Jeumont.</p> <p>Pour autant sur notre territoire, la lisibilité sur l'aide aux victimes est déficiente. La mise en valeur des MJD et l'actualisation, voire sa diffusion aux professionnels et au grand public, du guide d'accès aux droits et d'aide aux victimes pourraient notamment donc pallier les interrogations diverses.</p>
Objectifs	<p>Améliorer le service public en matière d'accès aux droits ;</p> <p>Améliorer l'accueil des victimes et favoriser la prévention de la récidive.</p> <p>Assurer une meilleure communication sur les MJD de la CAMVS (+ de proximité si délocalisation)</p> <p>Mettre à disposition des professionnels et de toute la population un guide définissant la typologie de l'état de victime et la rassurant dans les démarches à accomplir.</p>

Activités

1/ Maisons de la Justice et du Droit

Les deux MJD présentes sur le territoire de la CAMVS fonctionnent de manière similaire :

- accueil physique et téléphonique du public
- analyse et traitement de la problématique déclinée par la personne reçue
- prise de rendez-vous avec les professionnels du droit, conciliateur, notaire, avocat
- remise de formulaires et documents juridiques

Mais avec effectifs différents : une juriste à AULNOYE ; une juriste et une greffière à MAUBEUGE.

Afin de mieux couvrir le territoire, une antenne de la MJD de MAUBEUGE fonctionne à temps partiel à JEUMONT et une réflexion a été menée au cours des réunions des CISDP pour envisager l'éventualité de permanences délocalisées des MJD dans quelques communes.

A noter que chaque année, la CAMVS s'associe à la journée régionale de l'accès au droit initiée par le CDAD, dans un lieu qui change chaque année.

Dans le cadre des MJD, la CAMVS apporte son soutien aux associations partenaires (AJAR, Sauvegarde du Nord, SPIP ...) et finance le poste des 2 juristes.

2/ Guide d'accès aux droits

Un guide d'accès au droit et d'aide aux victimes a été élaboré en 2015 afin d'une part d'agréger, dans un même fascicule, tous les renseignements utiles pour soutenir et orienter efficacement les usagers vers les services compétents, et d'autre part pour servir de bases de données aux communes notamment rurales qui ne connaissaient pas la richesse des structures pouvant être contactées.

Ce guide a été diffusé aux élus, aux secrétariats de mairies et à quelques professionnels de proximité de la CAMVS en lien avec cette thématique et chargés de l'accueil du public.

Pour que ce guide reste un outil utile et performant, il faut envisager de l'actualiser, de le compléter et de le diffuser plus largement.

3/ Mise en place de permanences délocalisées

Proposer des permanences délocalisées des agents des MJD au sein des communes en regroupant autant que faire se peut des secteurs géographiques.

Pilote	La CAMVS dans sa qualité de coordinateur territorial TGI / Procureure
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • représentant de la police ou de la gendarmerie nationales, • intervenant social en police ou en gendarmerie, • représentants des associations AGSS de l'UDAF-Maison de la Famille, CDIFF, AJAR • chargée de mission départementale aux droits des femmes, • magistrat du parquet référent en matière de violences conjugales, • représentant du président du tribunal de grande instance, • représentant du service pénitentiaire d'insertion et de probation, • représentant de la protection judiciaire de la jeunesse, • chargée de mission sécurité prévention de la délinquance du sous-préfet • délégué du préfet dans les quartiers, • référent pour les femmes victimes de violence au sein du couple, • représentant du Conseil Départemental, • représentant de l'éducation nationale (assistante sociale), • représentants d'associations d'aide aux victimes, • représentants des centres communaux d'action sociale, • représentants de centres de santé (CMP, CMPP), • représentant des instances hospitalières (urgences, UMJ). • Sauvegarde du Nord
Calendrier de mise en œuvre	Tous les ans pour la journée régionale d'accès au droit. Au quotidien pour les MJD En fonction de ses évolutions pour le guide d'accès au droit.
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	État du nombre de guides mis en place et sollicités après sa diffusion. Le retour d'information par les partenaires habilités sur le nombre de personnes qui ont effectué leur démarche en référence au guide. Fréquentation des MJD, taux d'activité selon les différents domaines. Fréquentation et taux de satisfaction si mise en place d'interventions délocalisées.

AXE 2 - Renforcer l'aide aux victimes et l'accès au Droit

Action 3 - Protéger contre les discriminations : Collectif de lutte contre les discriminations

Contexte/Problématique

Les discriminations peuvent être génératrices de comportements de repli, susceptibles de conduire à des comportements déviants ; il convient donc de les prévenir, d'où le travail de la CAMVS avec la création d'un collectif de lutte contre les discriminations. Celui-ci est co-porté avec une quarantaine de partenaires locaux : services de l'État, CAF du nord-site de Maubeuge, Conseil Départemental, services de la CAMVS, communes, associations, GIP Réussir en Sambre-Avesnois, pôle emploi, Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre... Les membres du collectif sont formés à la lutte contre les discriminations et signataires d'une charte.

La charte définit les objectifs du collectif :

- Sensibiliser, conscientiser les citoyens sur toutes formes de discriminations.
- Former et fédérer les partenaires locaux.
- Définir un programme opérationnel d'actions selon les orientations définies par le plan de lutte contre les discriminations.
- Accompagner les membres du collectif dans la mise en œuvre de leurs actions.
- Avoir une approche intégrée des discriminations avec une mobilisation de l'Etat et de la CAMVS.

La charte d'engagement du collectif a été signée le 9 octobre 2017 pendant la première journée de la semaine lutte contre les discriminations de la CAMVS par : Benjamin SAINT-HUILE, Président de la CAMVS, Sophie ELIZEON, Préfète déléguée à l'égalité des chances, Bruno SAUVAGE, Substitut du procureur, et Patrick GOLINVAL, Président de la commission territoriale de Maubeuge de la CAF du Nord.

Missions du collectif :

- Animation du plan de lutte contre les discriminations
- Alimentation et analyse des données de l'observatoire.
- Accompagnement des porteurs de projets et avis consultatif sur les actions présentées dans le cadre de la Politique de la Ville et des appels à projets liés à la lutte contre les discriminations.
- Mutualisation des outils disponibles (expositions, matériel)
- Evaluation du plan de lutte contre les discriminations

Les orientations prioritaires du plan de lutte contre les discriminations :

Un plan de lutte contre les discriminations est mis en place pour la durée du contrat de ville avec quatre orientations.

- Orientation 1 : plan de communication pour sensibiliser et conscientiser.
- Orientation 2 : plan de formation.
- Orientation 3 : accompagnement des victimes.
- Orientation 4 : observatoire.

	<p>Le Défenseur des Droits, Jacques TOUBON, a retenu la CAMVS comme site expérimental au niveau national. Cette reconnaissance va permettre à la CAMVS de développer sa démarche à l'échelle des 43 communes de son territoire.</p> <p>Trois délégués du Défenseur des droits sont présents sur le territoire. Un délégué du Défenseur des droits organise une permanence chaque mercredi, dans les locaux du pôle accueil de la CAMVS.</p> <p>Le diagnostic réalisé en 2015 par l'IFAR a identifié l'accompagnement des victimes comme un axe prioritaire du plan de lutte contre les discriminations de la CAMVS.</p> <p>Dans le cadre du collectif, une enquête sur la perception des discriminations a été réalisée de janvier à avril 2017. L'ADUS a analysé les questionnaires de cette enquête. Les résultats de l'enquête confortent la nécessité de renforcer l'accompagnement des victimes</p> <p>Des cycles de formation ont permis de former plus de 180 personnes. En 2018, 11 répliquants ont été qualifiés pour former des ambassadeurs LCD. Les personnes formées sont en capacité de diffuser des messages sur les discriminations et d'orienter les victimes vers les structures d'accompagnement des victimes.</p> <p>Dans le collectif, plusieurs structures accueillent des victimes de discriminations notamment : la Maison de Justice et du Droit, la Sauvegarde du Nord, l'AJAR, l'Association pour l'Égalité des Chances, l'association le Fil, centres sociaux... Une organisation est à structurer pour accompagner les victimes.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer le déploiement de formation (200 ambassadeurs de la lutte contre les discriminations par an, de façon à ce que l'ensemble du territoire s'approprié ce sujet) • Réaliser un état des lieux de l'existant en matière d'accueil des victimes. • Informer les habitants sur les moyens d'agir. • Proposer une première écoute des victimes ou témoins supposés de discriminations. <p>Alimenter l'observatoire à partir des situations de discrimination recensées.</p>
Activités	<p><u>Positionnement des Maisons de Justice et du Droit</u></p> <p>Suite aux formations et sensibilisations, des structures, professionnels et habitants sont en capacité d'être des relais de proximité pour orienter les victimes et les témoins de discriminations.</p> <p>Les membres du collectif proposent que le premier accueil des victimes puisse être effectué par les juristes de la CAMVS présents dans les Maisons de Justice et du Droit.</p> <p>Les habitants pourront être orientés par les relais de proximité ou se présenter spontanément aux Maisons de Justice et du Droit.</p>

	<p>Les juristes redirigeront les habitants vers les délégués du Défenseur des droits s'il y a une discrimination réelle. Si la situation présentée n'est pas de la discrimination, les juristes apporteront une réponse ou feront le lien avec une structure adaptée.</p> <p>Les délégués du Défenseur des droits devront faire un retour des situations traitées aux juristes des Maisons de Justice et du Droit de la CAMVS et au collectif.</p> <p><u>Campagne de communication.</u></p> <p>La CAMVS va lancer une campagne de communication (plaquette-affiches-clip vidéo) pour faire connaître le travail du collectif et informer les habitants sur les moyens d'agir. Dans ces supports, il sera rappelé que les habitants peuvent avoir une écoute et des conseils juridiques en contactant les Maisons de Justice et du Droit.</p> <p><u>L'observatoire pour rendre visible l'accompagnement des victimes.</u></p> <p>Le groupe de travail observatoire du collectif a travaillé sur une fiche afin de recenser les situations de discriminations. Les fiches sont ensuite présentées au groupe de travail et alimentent l'observatoire. À partir de ces fiches, l'ADUS réalisera une analyse statistique permettant d'avoir une représentation de l'ampleur des discriminations sur le territoire.</p> <p>Les situations suivies par les délégués du Défenseur des droits devront faire l'objet d'une fiche.</p> <p>L'analyse statistique de l'ADUS sera communiquée à l'échelle de la CAMVS.</p> <p>L'observatoire intégrera plusieurs indicateurs qui seront utilisés pour adapter l'accompagnement des victimes ainsi que les autres orientations du plan de lutte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suite aux résultats de l'observatoire, un lieu unique pourrait être pertinent d'une part sur le volet accompagnement des victimes et d'autre part sur le volet animation (formation, outils, projets)
Pilote	Services de la CAMVS : Prévention (CISPD-Maisons de Justice et du Droit)-Politique de la ville et Défenseurs des droits.
Partenaires	TGI-Procureur-collectif LCD
Calendrier de mise en œuvre	<p>Lancement d'une campagne de communication au second semestre 2019.</p> <p>Positionnement des Maisons de Justice et du Droit comme premier accueil des victimes au premier trimestre 2019.</p> <p>L'observatoire est déjà opérationnel depuis fin 2017.</p> <p>La mise en place d'un lieu unique en 2020.</p>

Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la communication sur l'accompagnement des victimes. • Augmentation des situations de discriminations recensées par les Maisons de Justice et du Droit de la CAMVS. • Augmentation du nombre de plaintes liées aux discriminations. • Meilleure visibilité des situations de discriminations au travers de l'observatoire. <p>Création d'un lieu unique : accueil physique, écoute, échanges d'informations, diffusion d'expositions et mise à disposition de documentation.</p>
--	--

Axe 3 - Assurer une meilleure tranquillité publique

AXE 3 - Assurer une meilleure tranquillité publique	
Action 1 - Développer la présence humaine sur l'espace public et renforcer la coordination des acteurs	
Contexte/Problématique	<ul style="list-style-type: none"> - Impact important de la dégradation du cadre de vie sur l'augmentation du sentiment d'insécurité ; - Besoin de renforcer la présence de professionnels présents sur l'espace public et l'aller-vers pour toucher les publics les plus éloignés des dispositifs et/ou perturbateurs ; - Partenariats activés essentiellement en période de tension, assez peu de lien et d'habitudes de travail entre les structures qui interviennent sur l'espace public ; - Des dispositifs de médiation existent (Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Stibus, Promocil,...) mais il existe peu d'échanges de pratiques et la CAMVS n'est pas associée à ces dispositifs; - Attentes fortes de la population en matière de visibilité de l'action publique.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une veille des dysfonctionnements sur l'espace public et une remontée des informations afin de pouvoir y répondre rapidement ; - Renforcer la coordination entre les acteurs intervenant sur l'espace public (bailleurs, forces de sécurité de l'Etat, médiateurs, services techniques, polices municipales, ...) - Améliorer la qualité d'usage de l'espace public pour répondre aux attentes des différents publics et lutter contre le sentiment d'insécurité ;
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de gardes intercommunaux en milieu rural : objectifs, missions, coûts, organisation.

	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création de postes de médiateurs de proximité portés par la CAMVS : objectifs, missions, coûts, organisation (notamment articulation avec les éducateurs de rue, médiateurs des communes et policiers municipaux). Ces médiateurs pourraient intervenir là où est observée une récurrence des faits et aller au contact des jeunes pour les orienter vers le droit commun ou des dispositifs spécifiques. - Elargissement de la composition des CISPDP restreints afin d'y intégrer de nouveaux partenaires (bailleurs, transporteurs, ...) permettant une meilleure interconnaissance et la résolution commune de problématiques (cf partie sur la gouvernance) - Favoriser une dynamique partenariale entre les acteurs de proximité intervenant sur l'espace public (médiateurs, policiers municipaux, gardiens d'immeuble, ...) afin de développer une culture commune des problématiques et de faciliter le travail en réseau. Cela pourra passer par des formations ou séminaires de travail communs par exemple. - Présenter et dynamiser le dispositif de participation citoyenne - Soutenir la création de "cellules de veille" dans les communes les plus concernées par les problématiques de mésusages de l'espace public (ex cellule tranquillité publique à Aulnoye-Aymeries) : mise en réseau avec les autres communes de l'agglomération, mise à disposition de ressources (exemples de pratiques, expertise juridique, ...). Le coordinateur du CISPDP pourra être invité à participer aux réunions.
Pilote	CAMVS
Partenaires	Sous-Préfecture, Parquet, communes, bailleurs, transporteurs, associations de prévention spécialisée
Calendrier de mise en œuvre	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse qualitative du contenu des CISPDP restreints (nombre et nature des partenaires présents, récurrence des thématiques, nombre de situations résolues, ...) - Nombre de cellules de veille créées - Nombre d'études de faisabilité réalisées - Nombre de postes créés pour renforcer la présence sur l'espace public

AXE 3 - Assurer une meilleure tranquillité publique

Action 2 - Soutenir la mise en œuvre des dispositifs de vidéo-protection

Contexte/Problématique	<ul style="list-style-type: none">- La vidéo-protection est développée sur le territoire de la CAMVS par plusieurs partenaires (communes, bailleurs, transporteur) ;- La vidéo-protection est principalement utilisée pour soutenir l'intervention des forces de sécurité et constituer des éléments d'élucidation dans le cadre des enquêtes ;- La gestion des dispositifs fonctionne à l'échelle des communes.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir les communes souhaitant développer ou renforcer des dispositifs de vidéo-protection
Activités	La CAMVS : <ul style="list-style-type: none">- dispose d'un fonds de concours que les communes peuvent solliciter ;- propose des conseils méthodologiques pour la mise en œuvre des dispositifs (aide administrative pour les dossiers de demande de caméras, aide juridique, aide au diagnostic avec les forces de sécurité de l'Etat, ...) ;- poursuit la réflexion sur la mutualisation des dispositifs à la demande des communes.
Pilote	CAMVS
Partenaires	Communes, forces de sécurité de l'Etat, Sous-Préfecture
Calendrier de mise en oeuvre	Action déjà existante. Possibilité de solliciter la CAMVS tout au long de l'année, ainsi que le FIPDR.
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- le nombre de communes ayant sollicité la CAMVS et le type de demandes- le taux d'images exploitables- le nombre de demandes de réquisitions- le nombre d'interventions suite au visionnage des images

AXE 3 - Assurer une meilleure tranquillité publique

Action 3a - Améliorer la sécurité routière : accompagnement des usagers de la route

<p>Contexte/Problématique</p>	<p>Après douze années de baisse continue dans le département (similaire au niveau national), la mortalité routière augmente à nouveau depuis 2014 en France et dans le département du Nord. La route reste la première cause de mort violente du pays : 9 morts et 65 blessés graves par jour en 2016. L'année 2017 n'a pas inversé la tendance. L'objectif fixé par le gouvernement est de descendre sous la barre des 2000 décès en 2020 alors que 3456 personnes ont perdu la vie en 2017 en France métropolitaine (82 victimes dans le Nord).</p> <p>Monsieur Michel Lalande, Préfet du Nord, a souhaité que le Document Général d'Orientations (DGO) soit tout particulièrement adapté aux caractéristiques du département en matière de lutte contre l'insécurité routière.</p> <p>La protection des publics vulnérables comme les jeunes, les seniors, les piétons, les deux roues motorisés est prioritaire dans la lutte contre l'insécurité routière.</p> <p>Face à cette situation et aux chiffres du territoire, la CAMVS déploie chaque année un forum sécurité routière permettant de prévenir les comportements à risques (excès de vitesse ou vitesse inadaptée, consommation d'alcool et/ou de produits stupéfiants, ainsi que l'usage des distracteurs (téléphone mobile...)) afin de les faire reculer.</p>
<p>Objectifs</p>	<p><u>Pour les jeunes :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Provoquer une prise de conscience de l'impact néfaste, individuel comme collectif, de l'insécurité routière et faire évoluer les comportements ;- Favoriser l'implication des jeunes, les amener à réagir sur des situations liées à la sécurité routière ; <p><u>Pour les seniors :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- réduire l'accidentalité en maintenant leur autonomie. Il convient d'envisager des mesures susceptibles de sécuriser les déplacements pédestres et d'aider le conducteur vieillissant à conserver l'usage de la voiture dans les meilleures conditions de sécurité.

Activités	
	<p><u>Activité 1 : L'organisation de forums par typologie de public</u></p> <p>Il s'agit de proposer aux établissements scolaires (pour les jeunes) et aux communes (pour les seniors) l'organisation de forums proposant divers ateliers et stands ludiques à visées pédagogiques.</p> <p>Ces stands seront à adapter selon le public concerné : Voiture Tonneau / Simulateurs 2 roues / Simulateurs 4 roues / Réactionmètre / Mannequin (geste de premiers secours) / Parcours alcool, cannabis/ Réglementation et rappel de la loi / Désincarcération / Code de la route ...</p> <p>Fonctionnement en année scolaire pour les jeunes / Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Janvier : réunion de lancement avec les établissements scolaires et les partenaires - Février : retour fiches projet des établissements, - Mars : signature des conventions entre la CAMVS et les établissements scolaires, - Avril / mai : réalisation de l'action, - Juin : retour des questionnaires d'évaluation <p>A travers ces actions, c'est une réelle politique de prévention active qui est instaurée, notamment grâce aux mises en situations concrètes. Par ailleurs, le projet permet d'offrir des interventions ciblées, pertinentes et interactives.</p> <p>Pour les jeunes, l'action sera proposée en alternance aux collèges et aux lycées, avec une ouverture aux primaires chaque année. Pour les seniors, une cohérence avec la semaine bleue sera recherchée.</p> <p>Les objectifs opérationnels sont triples pour les seniors :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des remises à niveau théoriques et pratiques (évolutions de la réglementation – du code de la route – information sur les nouveaux panneaux de signalisation), des conseils sur les bonnes pratiques (ex : bonne manière d'aborder les carrefours à sens giratoire.) ; - Organiser des conférences ou/et ateliers sur le thème « santé et déplacements » en sensibilisant sur la diminution des capacités physiques : vision, audition, [ex : utilisation de séquences vidéos : "Vieillir n'est pas une maladie", film rappelant s'il en est besoin qu'avec l'âge de nombreux changements physiologiques s'opèrent (vue, ouïe, réflexes, etc...) mais que cela ne représente pas pour autant une entrave à la conduite, s'ils sont bien maîtrisés] et sur l'effet des médicaments...

	<p>Ces forums doivent faciliter le développement de réels projets pédagogiques globaux sur le long terme, en amont et en aval des forums afin que les jeunes soient acteurs du processus. Les établissements scolaires, les associations de parents d'élèves, les communes ... sont fortement incités à développer des actions complémentaires qui renforcent les messages transmis durant les forums.</p> <p>Pour les seniors, un fonctionnement à la demande suivant la même organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diverses réunions préparatoires (pour la présentation détaillée du projet et l'organisation) seront mises en place avec les partenaires constituant de véritables ressources locales pour le public cible (ex : le Centre Hospitalier Sambre Avesnois, STIBUS, APF, association REGARDS, Association Droit Au Vélo, Association Voir Ensemble, Association Egalité des Chances...) - Une réunion prévue juste après le forum avec l'ensemble des partenaires impliqués permettra de dresser le bilan de cette action et de définir les points d'amélioration et perspectives pour l'année suivante. <p>Possibilité également d'intervenir hors forum auprès des conseillers citoyens, des conseils de sage, des CCAS et associations.</p> <p><u>Activité 2 : mise à disposition de Panneaux Indicateurs de Vitesse (PIV)</u></p> <p>La CAMVS dispose de 8 PIV qu'elle met à la disposition des communes par rotation chaque mois. Les données enregistrées par ces panneaux sont ensuite analysées et transmises aux maires. Fort de ces éléments, les maires peuvent prendre des mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre ces informations aux habitants de la commune pour les sensibiliser aux excès de vitesse enregistrés - Envisager des aménagements urbains - Transmettre ces informations aux forces de sécurité de l'Etat <p><u>Activité 3 : soutien aux actions partenariales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prêt de matériel via le centre de ressources : parcours sécurité routière, lunette de simulation (alcool, drogue, médicament, fatigue, ...), exposition, ... - Possibilité de soutien humain et financier aux actions complémentaires répondant à ces objectifs
Pilote	La CAMVS Les partenaires pilotes d'actions complémentaires

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités territoriales : ensemble des communes de la CAMVS • Les services de l'Etat • Sous-Préfet, (ou chargée de mission sécurité prévention de la délinquance) • Procureur de la République, • Police Nationale, Gendarmerie Nationale, EDSR, CRS, DDTM (chefs de projets sécurité routière et inspecteurs du permis de conduire), • Chefs des établissements scolaires (Cycle I – Cycle II) • service santé : centres hospitaliers de Sambre aversnois, SMUR • services départementaux : Conseil départemental par le biais d'EPICEA (pôle prévention des addictions), SDIS (CIS de Maubeuge), SNCF, • centres sociaux, associations de secouristes • associations spécialisées dans la thématique : Association Regards, auto-écoles, M. BERTRAND (témoignage), MACIF, MATMUT, Automobile Club du Nord, Prévention routière du Nord, ASA (Association Sportive Automobile), ADAV (Association Droit au Vélo) ...
Calendrier de mise en œuvre	Action déjà existante Mise en œuvre chaque année.
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Nombre de projets d'écoles - Nombre de remises à niveau organisées (séniors) - Diversité des ateliers proposés et interactions entre les ateliers - Nombre d'actions partenariales - Analyse de l'impact positif sur les conducteurs séniors ayant participé aux formations proposées. - Degrés de satisfaction /Qualité des interventions/clarté du discours (mesure à travers des questionnaires transmis aux élèves, équipes éducatives et partenaires)

AXE 3 - Assurer une meilleure tranquillité publique

Action 3b - Améliorer la sécurité routière : co-produire avec les usagers des deux-roues

Contexte/Problématique

S'agissant du volet sécurité routière, même si le nombre d'accidents est en diminution, les comportements déviants sont en augmentation. C'est pourquoi, il a été fait le choix d'axer les moyens de prévention à destination du public vulnérable.

Par ailleurs, force est de constater que les deux-roues (motorisées ou non) sont des usagers extrêmement fragiles puisque concernés par de nombreux accidents corporels en raison à la fois de problématiques communes aux automobilistes (non-respect du code de la route, conduite sous l'effet de l'alcool ou de produits stupéfiants...) mais aussi parfois à cause de facteurs indépendants de la conduite du motard (chaussées dangereuses pour les deux roues, mobiliers urbains non adaptés aux motos...).

Egalement une problématique locale qui a été identifiée par de nombreux partenaires, consistant à la pratique de "rodéos" via motos et quads non homologués.

Le CISPD et les services de la CAMVS ont ainsi souhaité que la priorité sur la sécurité routière et sur les travaux susceptibles de l'améliorer efficacement soit renforcés (plus particulièrement la sécurité des piétons, des deux roues et sur la maîtrise des vitesses). C'est pourquoi, les élus de la CAMVS ont décidé de s'engager aux côtés de la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC) ou encore l'Association de Droit au Vélo (ADAV), en les associant à l'étape de la réflexion pour la modification ou la création d'infrastructures en matière de voirie pouvant avoir un impact sur la sécurité des deux roues.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA), en place depuis 2016, participe déjà à cette réflexion sur les différents aménagements des espaces publics et des voiries pour un confort et la sécurité de tous les usagers. Pour assurer une meilleure cohérence sur les différents projets, il a été proposé d'associer tous les acteurs et usagers sachant que la CAMVS souhaite développer sur son territoire une accessibilité universelle.

La CAMVS, au travers de la CIA, s'inscrit dans le programme "Une voirie pour tous" qui est destiné à construire une culture commune de l'aménagement et de la gestion de la voirie et des espaces publics, visant un partage plus équilibré de ces lieux entre tous les usages urbains. En effet, l'une des missions de la CIA est de proposer des améliorations de mise en accessibilité de l'existant : propositions de programmes d'action, évaluation et suivi des réalisations, bilan des résultats obtenus, ...

Objectifs	<p>Réduire le risque d'accident des 2 roues ou la gravité de ces accidents</p> <p>La CAMVS souhaite être à l'écoute des usagers des deux-roues motorisés, en s'appuyant sur leur avis pour enrichir le diagnostic de son réseau routier vis-à-vis de la sécurité routière.</p>
Activités	<p>Pour réduire le risque d'accident des motards ou la gravité de ces accidents, la CAMVS s'engage à tenir compte des interpellations des adhérents de la FFMC et de l'ADAV et fait participer ces derniers aux réunions voirie organisées dans le cadre de la commission intercommunale d'accessibilité.</p> <p>La FFMC et l'ADAV apporteront aux services de la CAMVS leur expertise technique sur les avant-projets ou analyses de risques ou d'accidents pour lesquels un avis spécifique est nécessaire dans le seul objectif de renforcer efficacement la sécurité des deux-roues.</p> <p>La CAMVS assurera la transparence des décisions finales prises dans le cadre des travaux de voirie.</p>
Pilote	La CAMVS
Partenaires	la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC), l'association Droit au vélo
Calendrier de mise en œuvre	Tout au long de l'année
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	Une diminution des accidents et de leur gravité

AXE 3 - Assurer une meilleure tranquillité publique

Action 4 - Sensibiliser et lutter contre l'usage et l'appropriation négatifs des espaces publics

Contexte/Problématique	Suite aux nombreuses sollicitations des communes à l'occasion des CISPD restreints mais également au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA), et lors de la rencontre avec les Commissions Communales pour l'Accessibilité (CCA), il s'avère que la problématique des trottoirs encombrés (par du stationnement gênant, les poubelles, la coupe de haies ...) est devenue récurrente et nécessite de mettre en place un plan d'actions répondant aux enjeux du DGO (Document Général d'Objectifs) en matière de sécurité routière, d'accessibilité et d'amélioration du cadre de vie.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer la qualité de l'espace public et éviter des appropriations négatives de l'espace public- Améliorer la remontée d'informations et la réactivité pour la prise en charge des voitures mal stationnées et des voitures ventouses
Activités	<p>1/ Mettre en place une campagne destinée au grand public et ciblée sur des problématiques spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none">- une première étape abordera de manière générale les gestes citoyens à adopter pour faciliter la mobilité de chacun dans l'espace public (bien stationner, rentrer ses poubelles ...). Avec le soutien des communes, les citoyens seront sensibilisés par la diffusion de tracts et l'apposition d'autocollants sur leur poubelle / véhicule / ... gênant la circulation sur le trottoir- A la demande des communes, des actions plus ciblées (dans un quartier, une rue, ...) pourront être réalisées en partenariat avec la Police municipale, le médiateur, ... de la commune. <p>2/ Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une fourrière intercommunale. L'objectif est de mettre à la disposition des maires et forces de sécurité de l'Etat un outil efficace et légal pour répondre au problème du stationnement gênant ou abusif.</p> <p>3/ Informer les communes sur la réglementation et les actions de prévention qu'elles peuvent mener (par exemple concernant le stationnement devant les bouches à incendie ou le stockage des poubelles). Les partenaires compétents (SDIS, forces de sécurité de l'Etat, ...) transmettront les informations à la CAMVS qui sera chargée de transmettre aux communes.</p>
Pilote	La CAMVS, en lien étroit avec les communes

Partenaires	Les Communes (police municipale, médiateurs), des conseillers citoyens, des CCA, des partenaires associatifs (ex : association REGARDS), membres de la CIA, en collaboration avec les services internes (urbanisme, renouvellement urbain...), les FSE, SDIS
Calendrier de mise en œuvre	Tout au long de l'année
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Moins d'encombrement sur les trottoirs ○ Une meilleure prise en compte des piétons et des personnes en situation de handicap <p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de communes partenaires du projet ○ Nombre d'habitants touchés ○ Sentiment d'amélioration

Axe 4 - Renforcer la prévention de la récidive

Axe 4 - Renforcer la prévention de la récidive	
Action 1 - Développer les TIG et TNR	
Contexte/Problématique	<ul style="list-style-type: none">- Le public concerné sont les mineurs et majeurs placés sous main de justice condamnés à effectuer un travail d'intérêt général ou un travail non rémunéré. Les activités qui peuvent être proposées par la structure d'accueil dans le cadre d'un TIG ou d'un TNR sont variables (entretien des espaces verts, manutention, aide administrative, actions de solidarité ou socio-culturelles, ...)- Cette mesure a fait ses preuves en matière de prévention de la récidive depuis de nombreuses années. Le suivi du tuteur et l'intégration dans un collectif de travail permettent la sensibilisation et l'appropriation des règles appliquées dans le monde du travail mais aussi le repérage et la valorisation du potentiel et des capacités du bénéficiaire du TIG/TNR. Par ailleurs, elle contribue à assurer la visibilité de la mise en œuvre d'une sanction au profit de la collectivité et de prévenir la récidive en impliquant les collectivités territoriales. Cela renforce le partenariat justice/collectivité territoriale.- Le développement de ces mesures est conditionné par la création des postes de TIG/ TNR par des partenaires, notamment les collectivités territoriales. La création de ces postes nécessite une mobilisation politique ainsi que le volontariat de tuteurs pour encadrer la personne sur son lieu de travail pendant son TIG/TNR (le suivi judiciaire est assuré par la protection judiciaire de la jeunesse ou le service pénitentiaire d'insertion et de probation)- Sur le territoire de la CAMVS, il est nécessaire de développer les offres de prise en charge des TIG/TNR à la fois au niveau des 43 communes de l'agglomération mais également dans certains services de la CAMVS susceptibles de pouvoir accueillir ces personnes assez facilement eu égard aux activités proposées.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Augmenter le nombre de postes TIG/TNR ouverts dans les services des communes et de la CAMVS- Diversifier le type de postes disponibles (horaires, activités, ...) afin de pouvoir répondre à la diversité des profils

	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la pérennité des postes en accompagnant et valorisant les tuteurs
Activités	<p>Les communes et la CAMVS sont chargées de développer des postes de TIG/TNR dans leurs services.</p> <p>La CAMVS s'engage également, en partenariat avec les services de justice, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser des temps de sensibilisation auprès des communes (lors de CISP, à l'occasion d'un colloque dédié, ...) - mettre à disposition des communes qui souhaitent développer ces postes les informations nécessaires - soutenir les tuteurs par l'animation d'un réseau qui leur permettra d'échanger sur leurs pratiques et en organisant des temps de valorisation
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> * Les communes qui accueillent un ou plusieurs TIG/TNR * La CAMVS (CISP et pôles d'activités de la CAMVS qui se sont portés volontaires pour l'accueil des TIG et TNR)
Partenaires	Communes, TGI, SPIP, PJJ
Dispositifs concourant à l'action	Tout au long de l'année, au fur et à mesure des TIG/TNR accueillis
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La réinsertion sociale et professionnelle du public sous main de justice ○ L'augmentation des postes de TIG/TNR à la fois offerts par les communes mais aussi par la CAMVS <p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de postes ouverts ○ Nombre d'affectations, (dans les communes, à la CAMVS), nombre de mesures prononcées ○ Nombre de personnes sollicitées pour être tuteur comparé au nombre de personnes ayant accepté ○ Statistiques sur le déroulé de la peine ○ Nombre de TIGistes ayant obtenu ensuite un emploi ○ Statistiques sur la récidive de ces personnes

Axe 4 - Renforcer la prévention de la récidive

Action 2 - Soutenir les associations spécialisées

Contexte/Problématique	<p>Les principales problématiques remontées par les partenaires lors des différents échanges concernent le logement, la continuité de la prise en charge à la sortie de prison, la prise en charge des auteurs de violences conjugales...</p> <p>Fort de ces constats, l'Agglomération, souhaitant renforcer l'efficacité de sa stratégie locale et dans une démarche volontariste, a mis en place un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) permettant d'accompagner les associations qui œuvrent sur le champ de la prévention de la récidive.</p> <p>Pour ce faire, les associations et structures s'inscrivant dans la dynamique de la CAMVS (siège, antenne, partenariat) peuvent émerger à cet AMI « droit commun » sur le volet du CISPD.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- faire baisser la délinquance générale en ciblant les infractions les plus nombreuses constatées sur le territoire de l'Agglomération et les besoins relevés par les maires des communes- Renforcer la prévention de la récidive
Activités	<p>La CAMVS par différents biais peut être amenée à apporter son soutien aux associations spécialisées dans la prévention de la récidive :</p> <ul style="list-style-type: none">- subvention à association dit "classique"- subvention via l'appel à projets "droit commun" du CISPD- co-financement via les appels à projets politique de la ville / FIPDR / ...
Pilote	LA CAMVS et les associations porteuses de la dynamique
Partenaires	ARIPPS, RPSA (réseau prison Sambre-Avesnois) ...
Dispositifs concourant à l'action	
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	

Centre de Ressources

<p>Contexte/Problématique</p>	<p>Le Centre de ressources est un outil de proximité s’inscrivant dans une dynamique régionale. Il est animé dans le cadre du partenariat entre le CHSA et la CAMVS (mise à disposition d’un agent du CHSA en date du 29/07/2014).</p> <p>Le centre de ressources possède une documentation spécialisée et du matériel spécifique en promotion de la santé et des fonds actualisés sur des thèmes en lien avec le projet régional de santé.</p> <p>A l’origine développé sur l’axe « Education, prévention, promotion de la santé », de nombreuses passerelles tendent à se développer sur divers sujets en lien avec la sécurité et la prévention de la délinquance : les addictions, la sécurité routière, les violences, le bien-vivre ensemble, la radicalisation ...</p> <p>Il convient donc de développer et renforcer cet outil et de le faire connaître aux acteurs du CISPD et à l’ensemble des partenaires.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner les porteurs de projets locaux en matière de prévention, éducation et promotion de la santé ainsi qu’en matière de prévention de la délinquance par : aide à la réalisation d’un diagnostic (contextualisation locale du projet), à la rédaction des objectifs, à l’élaboration du déroulement de l’action, à la réflexion des critères d’évaluation.- Concourir à la formation, au développement des compétences des acteurs en prévention, éducation et promotion de la santé et en prévention de la délinquance du territoire ;- Tenir informé au mieux l’ensemble des professionnels, bénévoles et étudiants de l’actualité, tant nationale que régionale, concernant la santé publique, la prévention de la délinquance, la parentalité, les violences, les comportements à risques, la vie affective et sexuelle ou encore l’hygiène de vie, l’alimentation en créant des synergies... afin que chacun puisse monter en compétences et à son tour, communiquer autour de ces domaines et sensibiliser le public. Croiser les données pour cibler les enjeux.- Collecter et analyser les données des demandes effectuées auprès du centre de ressources (thèmes recherchés, emprunts, structures demandeuses,...) afin d’identifier les besoins des acteurs locaux et ainsi ajuster les actions proposées par la CAMVS (sensibilisation, formation, ...).

<p>Activités</p>	<p>Les permanences se déroulent le vendredi de 8h30 à 12h, rue Dauge à Maubeuge, pour accompagner les professionnels dans leur recherche de supports et ainsi mener au mieux leurs animations en matière de prévention, promotion et éducation de la santé, et en prévention de la délinquance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outilthèque (DVD, matériel de démonstration, affiches et brochures de campagne régionale et nationale) mise à disposition pour les acteurs du territoire en matière de santé et de prévention de la délinquance ; • Formations, expositions, jeux de plateau... ; • Mise en œuvre et animation de sessions « à la découverte des outils pédagogiques », répondant aux besoins des associations et acteurs locaux en matière de santé et en prévention de la délinquance ; • Ateliers « journées thématiques » ; • Journée de découverte du centre de ressource
<p>Pilote</p>	<p>CAMVS</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Centre Hospitalier de Sambre Avesnois, HSPS,</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>Tout au long de l'année</p>
<p>Résultats attendus et indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de venues chaque année (tenue d'un registre) - Nombre de nouvelles sollicitations - Le nombre d'animations - Nombre de nouveaux domaines d'interventions - La satisfaction des membres.